

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU.-

Ruv.M.-/

de
Kibungu le 29 octobre 1959.

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

KIBUNGO



34

(1) N° 427d / Sec 30/02/DM.-

CPI. à Monsieur le Résident du Ruanda
à KIGALI.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
J. PETIT.-

Commande exemplaires
livre "Législation du
Ruanda-Urundi."

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi à USUMBURA.-

s/c. de Monsieur le Résident du Ruanda à
KIGALI.-

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Suite à vos lettres 09I/07802 et 22I307/4763 du 28 septembre et 2 octobre 1959, j'ai l'honneur de commander II exemplaires du livre "Législation du Ruanda-Urundi".

- a/ Chefferie du Gihunya : 4 exemplaires
- b/ Chefferie du Buganza-N. : 3 exemplaires
- c/ Chefferie du Buganza-S. : 3 exemplaires
- d/ Tribunal de Territoire : 1 exemplaires.

L'Administrateur de Territoire,
J. PETIT.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES AFFAIRES INDIGENES

Nº 22130/4763

G. Cheyere } *chef* 1
 } *S.T.I.* 3

B.N. 3
B.S. 3
T.L.T. 1

TRANSIS copie pour information à :
Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI
Monsieur le Résident de l'Urundi à KITEGA
Monsieur l'Administrateur de Territoire
(TOUS) de et à K I B U N G U.

en leur demandant de bien vouloir me faire connaître le nombre d'exemplaires de la "Législation du Ruanda-Urundi" qu'ils désirent commander respectivement pour les Pays et les Chefferies.

Usumbura, le 2 octobre 1959
Le Chef du Service des Affaires Indigènes
I. REISDORFF.

5940
du 20/10/59
26.10.59
(47)

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SECRETARIAT PROVINCIAL

-COPIE -

Usumbura, le 28.IX.1959

Nº 091/07802

A Monsieur le Chef du Service des Affaires Indigènes
à U S U M B U R A

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Gouverneur Pierre LEROY publiera en 1961 une 3ème édition de la "Législation du Ruanda-Urundi", parallèlement à la publication en cours des codes Piron.

Je vous saurais gré de me communiquer le plus rapidement possible le nombre d'exemplaires de cet ouvrage que les Pays et Chefferies prendraient l'engagement d'acheter. Pour votre information, je vous signale que ces derniers avaient acheté 200 exemplaires de la 2ème édition 1954 de cette publication, dont le prix sera de 300 à 350 francs.

Le Secrétaire Provincial
E. DUCARME
sé/ E. DUCARME.

CONGO BELGE — BELGISCH-KONGO
SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
 DIENST DER TELEVERBINDINGEN

Arrivé
 Aangekomen te
 KIBONDI
 -41597
 T.S.F.
 Heure
 Ur :

NUMERO Nummer	ORIGINE Oorsprong	MOTS Woorden	DATE Datum	HEURE Uur	VIA Via
no	usa	76/	2	1000	

Indications de service
 taxées
 Betaalde dienstaanwij-
 zingen

TÉLÉGRAMME
 Telegram

Explication des abrévia-
 tions admises pour les in-
 dications de service ta-
 xées :
 Verklaring van de afkor-
 tingen toegelaten voor de
 betaalde dienstaanwij-
 zingen :
 RP = Réponse payée.
 Antwoord betaald.
 LT = Télégramme lettre.
 Brieftelegram.
 CR = Accusé de récep.
 Kennisgeving van
 ontvangst.
 TC = Collationnement.
 Te collationneren.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique.
 De Kolonie is niet verantwoordelijk wat betreft de private correspondentie langs telegrafische weg.
 (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940.)
 (Wetgevende ordonnantie nr. 254/Telev. van 23 augustus 1940.)

No 22130/41303 rappelle votre attention sur lettre no
 22130/4763 d'octobre 1959 relative commande ouvrage
 législation du manda vandi par pays et chefferies
 Fullstop = Fijco